

ARRETE DAJI/2024/DS/005
Portant délégation de signature

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ecoles Doctorales

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université, et notamment ses articles 29 et 30,
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024 /01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la Charte du doctorat d'Aix-Marseille Université,
- Vu** les Règlements intérieurs respectifs des Ecoles Doctorales mentionnées à l'article 2,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie aux Directeurs des Ecoles Doctorales nommément désignés à l'article 2 du présent arrêté, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les affaires concernant leurs Ecoles Doctorales respectives, les actes qui suivent.

Article 2

Déléataire principal	Ecole Doctorale	Fonction
Monsieur Jean-Louis MEGE	ED 62 - Sciences de la vie et de la santé	Directeur
Monsieur Cyril BLOCH	ED 67 - Sciences juridiques et politiques	Directeur
Monsieur Andreï TELEMAN	ED 184 - Mathématiques et Informatique de Marseille	Directeur
Madame Laurence FERAY	ED 250 - Sciences chimiques	Directrice
Monsieur Jean-Christophe POGGIALE	ED 251 - Sciences de l'environnement	Directeur
Madame Véronique BUAT	ED 352 - Physique et sciences de la matière	Directrice
Monsieur Eric SERRE	ED 353 - Sciences pour l'Ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique	Directeur
Madame Sylvie REQUEMORA	ED 354 - Langues, lettres et arts	Directrice
Madame Laure VERDON	ED 355 - Espaces, Cultures, Sociétés	Directrice
Madame Cheryl FRENCK-MESTRE	ED 356 - Cognition, Langage, Education	Directrice
Madame Eva MORENO-GALBIS	ED 372 - Sciences économiques et de gestion	Directrice
Monsieur Gilles MONTAGNE	ED 463 - Sciences du mouvement humain	Directeur

Chapitre I Affaires financières

Article 3

La délégation de signature porte sur les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'Ecole doctorale concernée.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- des ordres de mission des personnels rattachés à ladite Ecole doctorale, lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions ;
- des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

Le directeur de l'Ecole doctorale atteste du service fait.

Chapitre II Etudes et Vie Universitaire

Article 4

La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

- Autorisation d'inscription en doctorat avec dispense de 2^{ème} année de Master.

Chapitre III Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux des Ecoles doctorales concernées en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 janvier 2024,

Le délégant,

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

